

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 999

22 mai 2006

SOMMAIRE

3i Sampletest Holdings, S.à r.l., Luxembourg	47920	Harc-Pro, S.à r.l., Soleuvre	47950
Alltrans, S.à r.l., Bascharage	47939	Hephaestus Holdings S.A., Luxembourg	47948
Arc Mining & Investment S.A., Differdange	47930	Immo-Bijoux S.A., Doncols	47906
Athena Private Equity S.A., Münsbach	47907	Immo-Bijoux S.A., Doncols	47906
Boucherie-Salaisons Marco Meyers, S.à r.l., Bascharage	47907	Isengard Investments S.A., Luxembourg	47935
Cadeaux Loschetter, S.à r.l., Luxembourg	47907	Konya S.A., Luxembourg	47948
Caliope International Investment S.A., Luxembourg	47948	Lanico Investments S.A., Luxembourg	47944
CBI Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	47942	Lumina Parent, S.à r.l., Luxembourg	47947
Chauffage-Sanitaire Ferid, S.à r.l., Wiltz	47935	Lumina Parent, S.à r.l., Luxembourg	47947
Crescendo Family Holdings S.A., Luxembourg	47927	M.A.S. Import-Export, GmbH, Ettelbruck	47950
Crescendo Family Holdings S.A., Luxembourg	47929	Maison & Capital S.A., Luxembourg	47939
DNH International, S.à r.l., Luxembourg	47925	MEP, S.à r.l., Luxembourg	47940
DNH International, S.à r.l., Luxembourg	47927	Meyers S.A., Beidweiler	47919
Drive, S.à r.l., Luxembourg	47930	Netto-Recycling S.A., Beidweiler	47920
Drive, S.à r.l., Luxembourg	47932	Nexium S.A., Luxembourg	47947
DWS Invest, Sicav, Luxembourg	47906	Ok Tours S.A., Luxembourg	47938
E.I.I. S.A., Européenne d'Investissements Immobiliers, Reisdorf	47949	ProLogis UK LXVIII, S.à r.l., Luxembourg	47947
E.I.I. S.A., Européenne d'Investissements Immobiliers, Reisdorf	47949	Property Trust Bernau, S.à r.l., Luxembourg	47909
E.I.I. S.A., Européenne d'Investissements Immobiliers, Reisdorf	47949	Rembrandt III, S.à r.l., Luxembourg	47935
E.I.I. S.A., Européenne d'Investissements Immobiliers, Reisdorf	47949	Rembrandt IV, S.à r.l., Luxembourg	47938
E.I.I. S.A., Européenne d'Investissements Immobiliers, Reisdorf	47950	Rembrandt V, S.à r.l., Luxembourg	47938
E.I.I. S.A., Européenne d'Investissements Immobiliers, Reisdorf	47950	Shire Holdings Europe, S.à r.l., Luxembourg	47942
E.I.I. S.A., Européenne d'Investissements Immobiliers, Reisdorf	47950	Shire Holdings Europe, S.à r.l., Luxembourg	47944
Eureka Travel S.A., Luxembourg	47930	TechniSat Data Services S.A., Betzdorf	47918
European Retail Enterprises B.V., Luxembourg	47907	TechniSat Data Services S.A., Betzdorf	47918
European Retail Enterprises B.V., Luxembourg	47909	TechniSat Data Services S.A., Betzdorf	47918
Ferrob Fettes Robert, S.à r.l., Rumelange	47934	TechniSat Data Services S.A., Betzdorf	47918
Fiduciaire Européenne, S.à r.l., Luxembourg	47939	Technisat S.A., Betzdorf	47917
Glschke Bedachungen, S.à r.l., Luxembourg	47947	Technisat S.A., Betzdorf	47917
		Theola, S.à r.l., Luxembourg	47948
		TST Las Rozas, S.à r.l., Senningerberg	47919
		V.Z. Finance, S.à r.l., Luxembourg	47949
		V.Z. Finance, S.à r.l., Luxembourg	47949
		Websiteconcept, S.à r.l., Pétange	47939
		Websiteconcept, S.à r.l., Pétange	47940
		Wireless World S.A., Luxembourg	47938
		Zarlux S.A., Luxembourg	47932

47906

IMMO-BIJOUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.
R. C. Luxembourg B 104.114.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social, le 13 mai 2005

Les mandats des administrateurs suivants sont renouvelés pour une période de 6 ans:

- Madame Christine Collard;
- Monsieur Jean-François Collard.

L'assemblée acte la démission de Monsieur Michel Collard et nomme en remplacement Madame Delphine Jacquet.

L'Assemblée Générale nomme au poste de mandat du commissaire Monsieur Stephan Moreaux, rue des Hêtres 141 à 6600 Bastogne.

Et à l'instant, le conseil d'administration réuni décide de renouveler le mandat d'administrateur-délégué de Madame Christine Collard pour une période de 6 ans.

Tous ces mandats prennent cours avec effet rétroactif à l'assemblée générale de 2002 et prendront donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale de 2008.

Pour extrait conforme
Pour IMMO-BIJOUX S.A.
FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 27 janvier 2006, réf. DSO-BM00360. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(910776//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 janvier 2006.

IMMO-BIJOUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.
R. C. Luxembourg B 104.114.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2004, enregistrés à Diekirch, le 27 janvier 2006, réf. DSO-BM00361, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 janvier 2006.

Signature.

(910781//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 janvier 2006.

DWS INVEST, SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1115 Luxemburg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
H. R. Luxemburg B 86.435.

Beschluss des Verwaltungsrates

Die Unterzeichnenden, als Mitglieder des Verwaltungsrats der Gesellschaft, entscheiden gemäß Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft wie folgt:

1. Es wird festgestellt und bestätigt, dass Herr Oliver Behrens, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxemburg, sowohl sein Mandat als Vorsitzender des Verwaltungsrats als auch das Mandat als Mitglied des Verwaltungsrates mit Wirkung zum 31. Dezember 2005 niedergelegt hat.

2. Es wird beschlossen, dass mit Wirkung vom 1. Januar 2006 Herr Klaus-Michael Vogel, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxemburg, vorbehaltlich einer bestätigenden Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft in den Verwaltungsrat aufgenommen wird. Er wird gleichzeitig zum Vorsitzenden des Verwaltungsrats bestellt.

3. Es wird beschlossen, dass mit Wirkung vom 1. Januar 2006 Herr Dr. Stephan Kunze, Mainzer Landstraße 178-190, D-60327 Frankfurt am Main, vorbehaltlich einer bestätigenden Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft in den Verwaltungsrat aufgenommen wird.

4. Es wird festgestellt, dass sich der Verwaltungsrat der Gesellschaft demnach ab dem 1. Januar 2006 wie folgt zusammensetzt:

Klaus-Michael Vogel (Vorsitzender),
Dr. Stephan Kunze,
Alan Crutchett,
Jochen Wiesbach.

Die oben genannten Beschlüsse wurden vom Verwaltungsrat zum 1. Januar 2006 unterzeichnet.

A. Crutchett / J. Wiesbach.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2006, réf. LSO-BN03323. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017961//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

CADEAUX LOSCHETTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 53.075.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2006, réf. LSO-BN03425, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CADEAUX LOSCHETTER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(021617//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

BOUCHERIE-SALAISONS MARCO MEYERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, Zone Industrielle, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 47.326.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2006, réf. LSO-BN03423, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BOUCHERIE-SALAISONS MARCO MEYERS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(021620//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

ATHENA PRIVATE EQUITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 76.053.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 41468 ont été, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

J. Elvinger

Notaire

(021628/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

EUROPEAN RETAIL ENTERPRISES BV, Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 3,825,195.-.

Registered office: 1017 CG Amsterdam, The Netherlands.

Effective place of management: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 88.938.

In the year two thousand and five, on the fourth of November.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of EUROPEAN RETAIL ENTERPRISES BV, S.à r.l. a company limited by shares having its registered office Amsterdam (1017 CG) - The Netherlands, registered with the Dutch trade number 24285800, with effective place of management at 23, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 88.938.

Here represented by Mrs Raffaella Quarato lawyer, residing professionally at 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg,

acting on behalf of all shareholders of the Company.

The meeting was opened by Mrs Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg being in the chair.

The Chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mrs Raffaella Quarato prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of Section 21.1 of the Articles of Association in order to create several classes of managers.

2. Amendment of Section 23.2 of the Articles of Association in order to increase the majority necessary for Board decisions to a two-third majority.

3. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled ne varietur by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III. That the present meeting, representing hundred per cent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolution:

First resolution

The general meeting resolve to change the Section 21.1 of the Articles of Association of EUROPEAN RETAIL ENTERPRISES BV, S.à r.l., which shall read as follows:

«21.1. The board of managers shall consist of one or more managers A, one or more managers B and one or more managers C. The number of members of the board of managers shall be determined by the general meeting. The general meeting shall designate a manager as manager A, manager B, or manager C at the time of their appointment. The board of managers shall appoint a manager from their midst as chairman of the board of managers, who shall have the title «Chairman of the Board of Managers». Both individuals and legal entities can be appointed as managers.»

Second resolution

The general meeting resolves to change the Section 23.2 of the Articles of Association of EUROPEAN RETAIL ENTERPRISES BV, S.à r.l., which shall read as follows:

«23.2. The board of managers shall meet whenever a manager so requires. A meeting of the board of managers shall be convened by the Chairman of the Board of Managers or any other member of the board, in writing and upon a minimum ten-day notice, except if all the managers are present or represented at the board meeting. To the extent that these Articles of Association do not require an other majority, all resolutions of the board shall be adopted with a majority of two-thirds of the votes cast in a board meeting in which at least one manager A and one manager B is present or represented. The board of managers shall adopt certain resolutions, however to be decided by the general meeting in accordance with paragraph 4 of this article, by unanimously votes cast. If there is a tie of votes, the proposal shall be deemed to have been rejected.

In case of absence, a manager may appoint a proxy, who may only be another manager. The managers may participate in the meetings of the board of managers by way of telephone conference, video conference or other audio-visual transmission systems and such participation shall count as these managers being present at the meeting, provided all participating managers can hear one another.»

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le quatre novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée EUROPEAN RETAIL ENTERPRISES BV, S.à r.l., ayant son siège social à Amsterdam (1017 CG), Pays-Bas, immatriculée aux Pays Bas sous le numéro 24285800, avec siège de direction effective au 23, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg section B numéro 88.938, ici représentée par Madame Raffaella Quarato, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg agissant au nom des associés de la société.

L'assemblée est présidée par Madame Flora Gibert, juriste, demeurant Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Raffaella Quarato prénommée.

Le bureau ainsi constitué, le Président a prié le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour est le suivant:

1.- Modification de la Section 21.1 des statuts afin de créer plusieurs catégories de Gérants.

2.- Modification de la Section 23.2 des statuts afin d'augmenter la majorité nécessaire pour la prise de décision du Conseil de Gérance à une majorité des deux tiers.

3.- Divers.

II.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-jointes pour être enregistrées avec l'acte.

III.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la Section 21.1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le conseil de gérance est composé d'un ou plusieurs Gérants de catégorie A, d'un ou plusieurs Gérants de catégorie B et d'un ou plusieurs Gérants de catégorie C.

Le nombre de membres du Conseil de Gérance est déterminé par l'Assemblée.

L'assemblée Générale désigne en tant que Gérant de catégorie A, B ou C, chaque administrateur lors de sa nomination.

Le Conseil de Gérance élit en son sein un Président, qui sera désigné sous le terme «Président du Conseil de Gérance». Les gérants peuvent être des personnes morales ou physiques.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la Section 23.2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le conseil de gérance se réunira toutes les fois qu'un gérant le demandera. Les réunions du Conseil de gérance doivent être convoquées par le président du conseil de Gérance ou n'importe quel autre membre du conseil, par écrit et au minimum dix jours à l'avance, excepté si tous les gérants sont présents ou représentés lors de la réunion de conseil. Dans la mesure où les statuts n'exigent pas une autre majorité, toutes les résolutions du conseil seront adoptées avec une majorité de deux-tiers des voix présentes au Conseil à condition qu'au moins un gérant A et un gérant B soit présent ou représenté. Le Conseil de gérance adoptera certaines résolutions, de la compétence de l'assemblée générale conformément au paragraphe 4 de cet article, à l'unanimité des votes. En cas de partage des voix, la proposition sera considérée comme rejetée.

En cas d'absence, un gérant peut être représenté par un autre gérant.

Les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou d'autres systèmes audiovisuels de transmission et une participation par de tels moyens sera considérée comme valable à condition que chaque gérant puisse être entendu d'un autre.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. Gibert, R. Quarato, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 20, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2005.

J. Elvinger.

(023039/211/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2006.

EUROPEAN RETAIL ENTERPRISES BV, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.825.195,-.

Siège social: 1017 CG Amsterdam, The Netherlands.

Siège de direction effective: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 88.938.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40111 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2006.

J. Elvinger.

(023041/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2006.

PROPERTY TRUST BERNAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 114.751.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-fourth day of the month of February.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 2, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, number 112.219, with registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and with a corporate capital of forty-five thousand Euro (EUR 45,000.-),

hereby represented by Ms Sylvie Reisen, employee, residing in Tontelange (Belgium) by virtue of a proxy given on 23 February 2006.

The above mentioned proxy, signed by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party has drawn up the following articles of association of a company which it declared to establish:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established by the sole shareholder a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of Incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of one sole shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of PROPERTY TRUST BERNAU, S.à r.l.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that in the view of the Board of Directors extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is (i) the direct and/or indirect acquisition and holding of real estate in any kind or form in Luxembourg and/or outside Luxembourg, (ii) the acquisition and holding of interests in any kind or form in Luxembourg and/or in foreign undertakings, (iii) the administration, development and management of any kind or nature of such real estate holdings and/or interests as well as (iv) the direct and/or indirect financial assistance to such undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies.

The Company may in particular (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other equity securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever; (iv) make loans in any form whatsoever and/or privately issue any debt instruments in any form whatsoever and (v) carry out any transactions whatsoever, whether commercial, industrial or financial, with respect to movables or immovable, which are directly or indirectly connected with its object.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders voting in accordance with the quorum and majority rules provided by law.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Subscribed capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the subscribed capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of directors, Statutory auditors

Art. 9. Board of Directors. The Company will be managed by a board of directors (the «Board of Directors») composed of at least three members who need not be shareholders (the «Directors»).

The Directors will be elected by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, which will determine their number, and they will hold office until their successors are elected. They are re eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors. For each meeting of the Board of Directors, the Directors present or represented will appoint a chairman from among the Directors attending in person the meeting. They may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders.

The Board of Directors will meet upon call by any one Director.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing, by fax or by telegram. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing another Director as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman who presided the relevant meeting and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Directors.

Art. 12. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the sole shareholder or the shareholders are in the competence of the Board of Directors.

Art. 13. Delegation of Powers. The Board of Directors may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the shareholders at the next vote in writing or to the next general meeting of shareholders.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Directors or by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such power.

Art. 16. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 17. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Directors to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Directors, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Directors by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 19. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by any member of the Board of Directors.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 20. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of July and ends on the last day of the month of June of the following year.

Art. 21. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Directors draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 22. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 24. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The Articles of Association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed capital	Number of shares	Amount paid in
PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 2, S.à r.l.	12,500	500	12,500
Total	12,500	500	12,500

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of June 2006.

Extraordinary general meeting

The above named party, representing the entire subscribed capital has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

- Resolved to elect the following as Directors for an undetermined period:
 - Mr Hitesh Patel, Investment Manager, AXA REIM UK, 7 Newgate Street, EC1A 7NX London, United Kingdom;
 - Mr Richard Gordon Ray, Senior Real Estate Investment Manager, AXA REAL ESTATE INVESTMENT MANAGERS BELGIUM S.A., 25, boulevard du Souverain, B-1170 Brussels, Belgium; and
 - Mr Michael Kidd, Finance and Operations Executive, 21, rue d'Alzingen, L-3397 Roeser, Grand Duchy of Luxembourg.
- The registered office shall be at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte anglais:

L'an deux mille six, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 2, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 112.219, avec siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et ayant un capital social de quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,-),

représentée aux fins des présentes par Madame Sylvie Reisen, employée, de résidence à Tontelange (Belgique), en vertu d'une procuration donnée le 23 février 2006.

Cette procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, a arrêté ainsi qu'il suit les présents statuts d'une société qu'il déclare constituer:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi su 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination PROPERTY TRUST BERNAU, S.à r.l.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet (i) l'acquisition et la détention, directe et/ou indirecte, de biens immobiliers de toute nature et sous toute forme que ce soit à Luxembourg et/ou en dehors du Luxembourg, (ii) la prise de participations de toute nature et sous toute forme que ce soit et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, (iii) l'administration, la gestion et la mise en valeur de toute nature et sous toute forme de ces biens immobiliers et/ou participations ainsi que (iv) le financement direct ou indirect des entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe.

La Société peut notamment (i) acquérir par voie de souscription, d'achat d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient, (ii) exercer tous droits généralement quelconques attachés à ces titres et instruments financiers, (iii) accorder toute assistance financière directe et indirecte quelle qu'elle soit aux entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelle forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseil et assistance sous quelque forme que ce soit, (iv) contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit ou émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit et (v) accomplir toutes opérations généralement quelconques de quelque sorte que ce soit, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant de nature directement ou indirectement à son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une ou plusieurs parts en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement, en cas de rachat par la Société, des parts sociales des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cession ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associées adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Conseil d'administration, Commissaires aux comptes

Art. 9. Conseil d'administration. La Société est administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé de trois membres au moins, associés ou non (les «Administrateurs»).

Les Administrateurs seront nommés par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui déterminent leur nombre, la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration. Pour chacune des réunions le Conseil d'Administration, les Administrateurs présents ou représentés choisiront un président parmi les Administrateurs participant à la réunion. Ils pourront également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales des associés.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation d'un Administrateur.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les Administrateurs au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur ou par télégramme de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration peut de temps en temps déterminer.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant un autre Administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président qui a présidé la réunion considérée et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux membres du Conseil d'Administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 15. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par les Administrateurs aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil d'Administration, ou à défaut, par le ou les commissaire aux comptes, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associées en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'Administration.

Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil d'Administration en vertu de la loi ou des présents statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 19. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise pour les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs seront signés par un membre du Conseil d'Administration.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de juillet et finit le dernier jour du mois de juin de l'année suivante.

Art. 21. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tous associé ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée.

Art. 22. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par les associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Associé	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Libération
PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 2, S.à r.l.	12.500	500	12.500
Total	12.500	500	12.500

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues aux articles 26 et 103 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Coût

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le dernier jour du mois de juin 2006.

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital social souscrit, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Décide de nommer les personnes suivantes comme administrateurs pour une période illimitée:

- Monsieur Hitesh Patel, Investment Manager, AXA REIM UK, 7 Newgate Street, EC1A 7NX Londres, Royaume-Uni;
- Monsieur Richard Gordon Ray, Senior Real Estate Investment Manager, AXA REAL ESTATE INVESTMENT MANAGERS BELGIUM S.A., 25, boulevard du Souverain, B-1170 Brussels, Belgique; et
- Monsieur Michael Kidd, Finance and Operations Executive, 21, rue d'Alzingen, L-3397 Roeser, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social est fixé au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Reisen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2006, vol. 152S, fol. 47, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2006.

G. Lecuit.

(024321/220/479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

Technisat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.
R. C. Luxembourg B 31.416.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2005, réf. LSO-BK07976, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2005.

Signature

Mandataire

(021709/1132/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

Technisat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.
R. C. Luxembourg B 31.416.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2005, réf. LSO-BK07978, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2005.

Signature

Mandataire

(021710/1132/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

TechniSat Data Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.
R. C. Luxembourg B 31.416.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2005, réf. LSO-BK07980, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2005.

Signature
Mandataire

(021714/1132/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

TechniSat Data Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.
R. C. Luxembourg B 31.416.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2005, réf. LSO-BK07982, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2005.

Signature
Mandataire

(021717/1132/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

TechniSat Data Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.
R. C. Luxembourg B 31.416.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2005, réf. LSO-BK08008, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2005.

Signature
Mandataire

(021718/1132/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

TechniSat Data Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.
R. C. Luxembourg B 31.416.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2005, réf. LSO-BK07985, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2005.

Signature
Mandataire

(021719/1132/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

TechniSat Data Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.
R. C. Luxembourg B 31.416.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2005, réf. LSO-BK07989, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2005.

Signature
Mandataire

(021721/1132/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

TST LAS ROZAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, rue Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 81.751.

—
EXTRAIT

En date du 24 janvier 2006, l'associé unique de la Société a accepté la démission de Monsieur Mark Kingston, Administrateur-délégué, né le 22 mai 1965 à Liverpool (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 21-24 Millbank Tower, Londres SW1P 4QP, Royaume-Uni, de son mandat de gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 24 janvier 2006, et a décidé de nommer Mademoiselle Geraldine Copeland-Wright, Senior Director, European Counsel, née le 25 mars 1971 à Leeds (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle à St Catherine House, 14 Kingsway, Londres WC2B 6LH, Royaume-Uni, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 24 janvier 2006.

Dès lors, les gérants de la Société, nommés pour une durée indéterminée, sont:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Paul Anthony Galiano, Vice Président et trésorier, né le 9 mars 1965 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique.
- Monsieur Burton Lehman, Vice Président, né le 24 novembre 1940 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 1095, Park Avenue, appartement 50, New York, NY 10128, Etats-Unis d'Amérique.
- Monsieur Jerry I. Speyer, Président Directeur Général, né le 23 juin 1940 à Wisconsin (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 176, East 72nd Street, New York 10021, Etats-Unis d'Amérique.
- Madame Katherine Farley, Administrateur-délégué, née le 12 octobre 1949 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 176, East 72nd Street, New York 10021, Etats-Unis d'Amérique.
- Monsieur Robert J. Speyer, Administrateur-délégué, né le 11 octobre 1969 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 56 Crosby Street Apt 4B, New York, NY 1012-4435, Etats-Unis d'Amérique.
- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, Administrateur-délégué, né le 4 septembre 1957 à Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 66, Redcliffe Road, Londres SW10 9MQ, Royaume-Uni.
- Mademoiselle Geraldine Copeland-Wright, Senior Director, European Counsel, née le 25 mars 1971 à Leeds (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle à St Catherine House, 14 Kingsway, Londres WC2B 6LH, Royaume-Uni.

Gérant de catégorie B:

- Monsieur Marcel Stephany, Administrateur de Sociétés, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 février 2006.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2006, réf. LSO-BN04455. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017814/4170/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

MEYERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6235 Beidweiler, 8, rue de Grevenmacher.
R. C. Luxembourg B 43.564.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement le 18 janvier 2006

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs de Madame Mireille Schroeder-Meyers, Monsieur Fernand Meyers et Monsieur Roland Meyers, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Monsieur Pierre Schill, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 18 janvier 2006

Les membres du Conseil d'Administration décident de renommer Madame Mireille Schroeder-Meyers, administrateur-délégué pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN03896. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017818/506/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

NETTO-RECYCLING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6235 Beidweiler, 1, rue Hiehl.
R. C. Luxembourg B 52.161.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 17 janvier 2006

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs de Madame Mireille Schroeder-Meyers, Monsieur Fernand Meyers et Monsieur Roland Meyers, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Monsieur Pierre Schill, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 17 janvier 2006

Les membres du conseil d'administration décident de renommer Madame Mireille Schroeder-Meyers et Monsieur Roland Meyers administrateurs-délégués, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN03900. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017820/506/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

3i SAMPLETEST HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 114.736.

STATUTES

In the year two thousand six, on the twenty-second of February.
Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

- 3i EUROPARTNERS IVA LP, having its registered office in Waterloo Road, London, SE1 8XP, United-Kingdom,
- 3i EUROPARTNERS IVB LP, having its registered office in Waterloo Road, London, SE1 8XP, United-Kingdom,
- 3i EUROPARTNERS IVC LP, having its registered office in Waterloo Road, London, SE1 8XP, United-Kingdom,

all hereby represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 37.974, itself represented by Mrs Annick Braquet, private employee, with professional address in Mersch,

by virtue of three proxies established on February 17, 2006.

The said proxies, signed *ne varietur* by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as thereabove mentioned, have requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

Art. 1. There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name 3i SAMPLETEST HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into five hundred (500) share quotas of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. The company's shares are freely transferable between partners. They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than two thirds the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the company's share capital.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2006.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by:

- 3i EUROPARTNERS IVA LP, prenamed, one hundred seventy-seven shares	177
- 3i EUROPARTNERS IVB LP, prenamed, one hundred sixty-two shares	162
- 3i EUROPARTNERS IVC LP, prenamed, one hundred sixty-one shares	<u>161</u>
Total: five hundred shares	500

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euro (1,250.- EUR).

Resolutions of the partners

1) The company will be administered by three managers:

- Mr Robert Kimmels, private employee, born on March 4, 1969 in Breukelen, The Netherlands, residing professionally at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller;
- Mr Hille-Paul Schut, private employee, born on September 29, 1977 in s'Gravenhage, The Netherlands, residing professionally at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller;
- Mr Agustin Pla Vila, Office director, born on 15th of June 1957 in Barcelona, Spain, residing professionally at Avenida Diagonal 613 - 9A, 8028 Barcelona, Spain.

The duration of their mandate is unlimited.

2) The address of the corporation is in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- 3i EUROPARTNERS IVA LP, ayant son siège social à Waterloo Road, Londres, SE1 8XP, Royaume-Uni,
- 3i EUROPARTNERS IVB LP, ayant son siège social à Waterloo Road, Londres, SE1 8XP, Royaume-Uni,
- 3i EUROPARTNERS IVC LP, ayant son siège social à Waterloo Road, Londres, SE1 8XP, Royaume-Uni.

Toutes ici représentées par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 37.974, elle-même représentée par Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Mersch,

en vertu de trois procurations sous seing privé données le 17 février 2006.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou

de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination 3i SAMPLETEST HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus des 2/3 du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

- 3i EUROPARTNERS IVA LP, préqualifiée, cent soixante-dix-sept parts sociales	177
- 3i EUROPARTNERS IVB LP, préqualifiée, cent soixante-deux parts sociales	162
- 3i EUROPARTNERS IVC LP, préqualifiée, cent soixante et une parts sociales	161
Total: cinq cents parts sociales.	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Décisions des associés

1) La société est administrée par trois gérants:

- Monsieur Robert Kimmels, employé privé, né le 4 mars 1969 à Breukelen, Pays-Bas, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller;

- Monsieur Hille-Paul Schut, employé privé, né le 29 septembre 1977 à s'Gravenhage, Pays-Bas, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller;

- Monsieur Agustin Pla Vila, Office director, né le 15 juin 1957 à Barcelone, Espagne, demeurant professionnellement à Avenida Diagonal 613 - 9A, 8028 Barcelone, Espagne.

La durée de leur mandat est illimitée.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 1^{er} mars 2006, vol. 435, fol. 74, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 mars 2006.

H. Hellinckx.

(024246/242/282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

DNH INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 77.016.

In the year two thousand five, on the third of November.
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of DNH INTERNATIONAL, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, incorporated by deed enacted on July 11, 2000, inscribed at trade register Luxembourg section B number 77.016.

The meeting is presided by Mister Harald Charbon, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Hélène Mercier, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Christophe Junk, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, the ninety-five thousand forty-seven (95,047) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of article 14 of the Company's bylaws to give it the following content:

«The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

In case and for as long as the Company has more than 25 members, an annual general meeting shall be held on 31st March at 10.00 a.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.»

2. Insertion in the Company's bylaws between article 17 and article 18 of a new article to give it the following content:

«Each shareholder shall have the right to appoint a representative to attend as an observer each and every meeting of the board of managers, and each and every meeting of any committee of such boards.

Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.»

3. Restatement of the bylaws (statuts) of the Company.

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The Meeting decides to amend article 14 of the Company's bylaws to give it the following content:

«The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

In case and for as long as the Company has more than 25 members, an annual general meeting shall be held on 31st March at 10.00 a.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.»

Second resolution

The meeting decides to insert in the Company's bylaws between article 17 and article 18 a new article which will be read as follows:

«Each shareholder shall have the right to appoint a representative to attend as an observer each and every meeting of the board of managers, and each and every meeting of any committee of such boards.

Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.»

Third resolution

The meeting decides to restate the articles of incorporation.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le trois novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée DNH INTERNATIONAL, S.à r.l., ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 77.016, constituée suivant acte reçu le 11 juillet 2000, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 894 du 16 décembre 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Harald Charbon, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Hélène Mercier, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christophe Junk, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 95.047 (quatre-vingt-quinze mille quarante-sept) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante.

«L'Associé unique de la société exerce tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée générale des Associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts, qu'il possède. Chaque associé a un droit de vote proportionnel à sa participation au capital. Les décisions collectives ne sont valablement prises qu'en tant qu'elles sont adoptées par des associés possédant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les décisions affectant les articles des statuts ne peuvent être adoptées qu'à la majorité des associés possédant au moins trois quarts du capital social de la société, conformément aux dispositions de la loi.

Pour le cas où la société aurait plus de 25 membres, une assemblée générale ordinaire sera tenue le 31 mars à 10.00 heures chaque année. Si un tel jour, est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

2. Insertion dans les statuts entre les articles 17 et 18 d'un nouvel article ayant la teneur suivante:

«Chaque associé aura le droit de nommer un représentant pour assister en tant qu'observateur à chaque réunion du conseil de Gérance et chaque réunion de n'importe quel comité de tels conseils.

Chaque associé peut contrôler au siège social l'inventaire, le bilan et le compte de profits et pertes.»

3. Renumerotation des articles des statuts.

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'associé unique assume les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives en fonction des parts qu'il détient.

Chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à la participation qu'il détient dans la société.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les décisions entraînant la modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux dispositions de la loi.

Au cas où la société compterait plus de 25 associés, une assemblée générale annuelle sera tenue le 31 mars de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera tenue le premier jour ouvrable suivant.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'insérer dans les statuts un nouvel article entre les articles 17 et 18, qui aura la teneur suivante:

«Chaque associé aura le droit de nommer un représentant pour assister en tant qu'observateur à chaque réunion du conseil de Gérance et chaque réunion de n'importe quel comité de tels conseils.

Chaque associé peut contrôler au siège social l'inventaire, le bilan et le compte de profits et pertes.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de renumérotter les articles en conséquence.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Signé: H. Charbon, H. Mercier, C. Junk, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, vol. 150S, fol. 63, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2005.

J. Elvinger.

(023037/211/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2006.

DNH INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 77.016.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40082 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2006.

J. Elvinger.

(023038/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2006.

**CRESCENDO FAMILY HOLDINGS S.A., Société Anonyme,
(anc. EXACT TRADING S.A.).**

Registered office: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 88.313.

In the year two thousand and six, on the second of March.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Company established in Luxembourg under the denomination of EXACT TRADING S.A., R.C. number B 88.313, having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, then residing in Hesperange, dated July 2, 2002, published in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations», number 1396 of September 26, 2002.

The meeting begins at ten thirty a.m., Catia Campos, private employee, with professional address at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, being in the chair.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the three hundred and twenty (320) shares of a par value of one hundred (100.-) Euro each, representing the total capital of thirty-two thousand (32,000.-) Euro are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Change of the name of the Company to CRESCENDO FAMILY HOLDINGS S.A.

2. Subsequent amendment of the Article 1 of the Articles of Incorporation.

3. To accept the resignation of Mr Claude Beffort, Mr Livius Gorecka and Mrs Deborah Buffone as Directors of the Company.

4. To discharge Mr Claude Beffort, Mr Livius Gorecka and Mrs Deborah Buffone from liability for their management of the Company over the past financial years.

5. To indemnify and hold harmless Mr Claude Beffort, Mr Livius Gorecka and Mrs Deborah Buffone against any and all claims regarding the manner in which Mr Claude Beffort, Mr Livius Gorecka and Mrs Deborah Buffone conducted and performed the business of the Company during the years that the management services were rendered.

6. To appoint Mrs Danielle Buche, Ms Frédérique Duculot and Ms Catia Campos as new Directors of the Company.

7. To accept the transfer of the registered office of the Company from 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg to 38, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg.

8. Miscellaneus.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The general meeting resolved to change the name of the Company to CRESCENDO FAMILY HOLDINGS S.A. As a consequence article 1 of the Articles of Incorporation is amended and will henceforth read as follows:

Art. 1. There exists a société anonyme under the name of CRESCENDO FAMILY HOLDINGS S.A.

Second resolution

The general meeting resolved to accept the resignation of Mr Claude Beffort, Mr Livius Gorecka and Mrs Deborah Buffone as Directors of the Company.

It discharges Mr Claude Beffort, Mr Livius Gorecka and Mrs Deborah Buffone from liability for their management of the Company over the past financial years.

It decides to indemnify and hold harmless Mr Claude Beffort, Mr Livius Gorecka and Mrs Deborah Buffone against any and all claims regarding the manner in which Mr Claude Beffort, Mr Livius Gorecka and Mrs Deborah Buffone conducted and performed the business of the Company during the years that the management services were rendered.

Third resolution

The general meeting resolved to appoint as new Directors of the Company:

- Mrs Danielle Buche, private employee, born on the 13 June 1970 in Belgium and residing at 14, rue Pierre Dupong, L-7314 Heisdorf;

- Ms Frédérique Duculot, private employee, born on the 7 May 1978 in Belgium and residing at 19, rue du Wäschbour, B-6700 Arlon;

and

- Ms Catia Campos, private employee, born on the 23 October 1979 in Luxembourg and residing at 18, rue des Jardins, L-8039 Strassen.

Fourth resolution

The general meeting resolved to transfer the registered office of the Company from 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg to 38, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was terminated at ten forty-five a.m.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le deux mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de EXACT TRADING S.A., R.C. B N° 88.313, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors de résidence à Hesperange, en date du 2 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1396 du 26 septembre 2002.

La séance est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Catia Campos, employée privée, avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros chacune, constituant l'intégralité du capital social de trente-deux mille (32.000,-) euros, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination de la Société en CRESCENDO FAMILY HOLDINGS S.A.

2. Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

3. Acceptation de la démission de Monsieur Claude Beffort, Monsieur Livius Gorecka et Madame Deborah Buffone de leur poste d'administrateur de la Société.

4. Décharge à Monsieur Claude Beffort, Monsieur Livius Gorecka et Madame Deborah Buffone de toute responsabilité pour l'exécution de leur mandat pendant les derniers exercices sociaux.

5. Indemnification et protection de Monsieur Claude Beffort, Monsieur Livius Gorecka et Madame Deborah Buffone contre toute revendication contre la façon dont Monsieur Claude Beffort, Monsieur Livius Gorecka et Madame Deborah Buffone ont conduit et exécuté leur mandat durant leurs années de service.

6. Nomination de Madame Danielle Buche, Madame Frédérique Duculot and Madame Catia Campos comme nouveaux administrateurs de la Société.

7. Acceptation du transfert du siège social de la Société de 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg au 38, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg.

8. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la Société en CRESCENDO FAMILY HOLDINGS S.A. En conséquence l'article 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de CRESCENDO FAMILY HOLDINGS S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Claude Beffort, Monsieur Livius Gorecka et Madame Deborah Buffone de leur poste d'administrateur de la Société.

Elle donne décharge à Monsieur Claude Beffort, Monsieur Livius Gorecka et Madame Deborah Buffone de toute responsabilité pour l'exécution de leur mandat pendant les derniers exercices sociaux.

Elle indemnise et protège Monsieur Claude Beffort, Monsieur Livius Gorecka et Madame Deborah Buffone contre toute revendication contre la façon dont Monsieur Claude Beffort, Monsieur Livius Gorecka et Madame Deborah Buffone ont conduit et exécuté leur mandat durant leurs années de service.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la Société:

- Madame Danielle Buche, employée privée, née le 13 juin 1970 en Belgique et domiciliée au 14, rue Pierre Dupong, L-7314 Heisdorf;

- Madame Frédérique Duculot, employée privée, née le 7 mai 1978 en Belgique et domiciliée au 19, rue du Wäschbour, B-6700 Arlon;

et

- Madame Catia Campos, employée privée, née le 23 octobre 1979 au Luxembourg et domiciliée au 18, rue des Jardins, L-8039 Strassen.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg au 38, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous, Notaire, la présente minute.

Signé: C. Campos, F. Stolz-Page, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2006, vol. 152S, fol. 53, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2006.

A. Schwachtgen.

(024209/230/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

**CRESCENDO FAMILY HOLDINGS S.A., Société Anonyme,
(anc. EXACT TRADING S.A.).**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 88.313.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 286 du 2 mars 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(024438/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

47930

EUREKA TRAVEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 86.201.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 41192 ont été, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

J. Elvinger
Notaire

(021631/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

ARC MINING & INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4602 Differdange, 144, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 94.268.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 41249 ont été, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

J. Elvinger
Notaire

(021633/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

DRIVE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 113.742.

In the year two thousand and six, on the tenth of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared M^e Cintia Martins Costa, maître en droit, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as proxyholder on behalf of LUXGATE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, and registered at the Luxembourg commercial register under number B 105.092, being the sole member of DRIVE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg incorporated by deed of the undersigned notary on 13th December 2005 (the «Company») not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of the Company were last amended by deed on 15th December 2005 not yet published.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole member holds all shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.
2. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda:

- Increase of the issued share capital of the Company by five hundred thousand (EUR 500,000.-) Euro by the issue of twenty thousand (20,000) new shares each with a nominal value of twenty-five (EUR 25.-) Euro and a subscription price of two hundred and fifty-five (EUR 255.-) Euro each to the sole existing shareholder, LUXGATE, S.à r.l., by a total contribution in cash of five million one hundred thousand (EUR 5,100,000.-) Euro, subscription and payment of the shares to be issued within the capital increase; allocation of an amount of five hundred thousand (EUR 500,000.-) Euro of the contribution in cash to the capital account, a amount of fifty-one thousand two hundred and fifty (EUR 51,250.-) Euro to the legal reserve and an amount of four million five hundred forty-eight thousand seven hundred and fifty (EUR 4,548,750.-) Euro to the share premium, decision that any available share premium be freely distributable, and consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company to reflect the issued share capital of five hundred twelve thousand five hundred (EUR 512,500.-) Euro represented by twenty thousand five hundred (20,500) shares.

The meeting having approved the above unanimously took the following resolution:

Sole resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company by five hundred thousand (EUR 500,000.-) Euro by the issue of twenty thousand (20,000) new shares each with a nominal value of twenty-five (EUR 25.-) Euro at a subscription price of 255.- EUR each, to the sole existing shareholder, LUXGATE, S.à r.l. by contribution in cash of five million one hundred thousand (EUR 5,100,000.-) Euro.

The new shares referred to above are subscribed and paid in full by the sole member for a total amount of five million one hundred thousand (EUR 5,100,000.-) Euro.

The contribution made is allocated as follows: an amount of five hundred thousand (EUR 500,000.-) Euro to the capital account, a amount of fifty-one thousand two hundred and fifty (EUR 51,250.-) Euro to the legal reserve and an amount of four million five hundred forty-eight thousand seven hundred and fifty (EUR 4,548,750.-) to the share premium account. It is decided that any available share premium is freely distributable.

Proof of the full payment of the shares has been given to the undersigned notary.

As a result of the preceding increase of share capital, the first sentence of article 5 of the Company's articles of incorporation is amended so as to read as follows:

«The issued share capital of the Company is set at five hundred twelve thousand and five hundred (EUR 512,500.-) Euro represented by twenty thousand five hundred (20,500) shares with a nominal value of twenty-five (EUR 25.-) Euro each.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at fifty-six thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le dixième jour du mois de février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu M^e Cintia Martins Costa, maître en droit, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg agissant en vertu d'une procuration de LUXGATE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 105.092, étant l'associé unique de DRIVE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, constituée suivant acte notarié reçu par le notaire instrumentant en date du 13 décembre 2005 (la «Société»), non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte daté du 15 décembre 2005, non encore publié.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les parts sociales de la Société, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels les résolutions sont prises sont les suivants:

Ordre du jour:

Augmentation du capital social de la Société de cinq cent mille (EUR 500.000,-) euros par l'émission de vingt mille (20.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale et un prix de souscription de deux cent cinquante-cinq euros (EUR 255,-) chacune à l'associé unique, LUXGATE, S.à r.l., par apport en espèces de cinq millions cent mille (EUR 5.100.000,-) euros, souscription et paiement des parts sociales à émettre lors de l'augmentation de capital; affectation de l'apport en espèces au compte de capital pour un montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), à la réserve légale pour un montant de cinquante et un mille et deux cent cinquante euros (EUR 51.250,-) et au compte de la prime d'émission pour un montant de quatre millions cinq cents quarante-huit mille et sept cent cinquante euros (EUR 4.548.750,-), décision que toute prime d'émission est librement distribuable et modification en conséquence de l'article 5 des Statuts de la Société en vue de refléter le capital social émis de cinq cent douze mille cinq cents (EUR 512.500,-) euros représenté par vingt mille cinq cents (20.500) parts sociales.

Les décisions prises à l'unanimité par l'associé unique sont les suivantes:

Résolution unique

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société de cinq cent mille (EUR 500.000,-) euros par l'émission de vingt mille (20.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune à l'associé unique, LUXGATE, S.à r.l. en contrepartie d'un apport en espèces de cinq millions cent mille (EUR 5.100.000,-) euros. Les nouvelles parts décrites ci-dessus ont été souscrites et intégralement payées par l'associé unique pour un montant total de cinq millions cent mille (EUR 5.100.000,-) euros.

L'apport ainsi reçu est affecté de la manière suivante: au compte de capital pour un montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), à la réserve légale pour un montant de cinquante et un mille et deux cent cinquante euros (EUR 51.250,-) et au compte de la prime d'émission pour un montant de quatre millions cinq cents quarante-huit mille et sept cent cinquante euros (EUR 4.548.750,-).

Preuve du paiement intégral des parts sociales a été donnée au notaire instrumentant.

Suite à l'augmentation de capital, la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société est modifiée comme suit:

«Le capital social émis de la Société est fixé à cinq cent douze mille cinq cents (EUR 512.500,-) euros représenté par vingt mille cinq cents (20.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations, ou changements, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes sont évalués à cinquante-six mille euros.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au porteur de la procuration, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Martins Costa, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2006, vol. 27CS, fol. 56, case 8. – Reçu 51.000 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2006.

J. Elvinger.

(024024/211/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2006.

DRIVE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 113.742.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41513 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2006.

J. Elvinger.

(024027/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2006.

ZARLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 114.665.

STATUTS

L'an deux mille six, le trois mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) OLEAS S.A., ayant son siège social à East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd Floor, Panama, Republic of Panama,

ici représentée par Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2) LUJUANA S.A., ayant son siège social à East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd Floor, Panama, Republic of Panama,

ici représentée par Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquelles comparantes représentées comme indiqué ci-avant ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de ZARLUX S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en

valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés faisant partie de son groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le premier président sera désigné par l'assemblée générale.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de chaque année.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le troisième mercredi du mois d'octobre à 11 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2006.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2006.

47934

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1. OLEAS S.A., précitée	1.600 actions
2. LUJUANA S.A., précitée.....	1.600 actions
Total	3.200 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Davide Murari, employé privé, né le 14 juin 1967 à Verone (Italie), demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté;
 - b) Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, né le 8 juin 1972 à Villerupt (F), demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté;
 - c) Monsieur Eric Giacometti, employé privé, né le 4 août 1964 à Algrange (F), demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
3. Est appelée aux fonctions de président du conseil d'administration:
Monsieur Davide Murari, prénommé.
4. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
ALTER AUDIT, S.à r.l., avec siège social à L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume, R.C.S. Luxembourg B 110.675.
5. Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes seront de une année et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille six.
6. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. Fiorucci, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2006, vol. 152S, fol. 54, case 9. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 mars 2006.

P. Bettingen.

(023203/202/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2006.

FERROB FETTES ROBERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3714 Rumelange, 26, rue de la Bruyère.

R. C. Luxembourg B 90.083.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2006, réf. LSO-BN03429, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FERROB FETTES ROBERT, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(021637//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

REMBRANDT III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.231.550,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 88.973.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2006, réf. LSO-BO00519, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2006.

P. Gallasin.

(021640/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

CHAUFFAGE-SANITAIRE FERID, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9511 Wiltz, 108, rue Aneschbach.
R. C. Luxembourg B 101.949.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2006, réf. LSO-BN03427, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CHAUFFAGE-SANITAIRE FERID, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(021642/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

ISENGARD INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 114.803.

STATUTS

L'an deux mille six, le neuvième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, représentée aux fins des présentes par:

- a) Monsieur Roberto Manciocchi, Juriste, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
 - b) Madame Angelina Scarcelli, employée, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe.

2.- Monsieur Roberto Manciocchi, préqualifié, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme (Soparfi) que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: ISENGARD INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au con-

trôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR) représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les trois mille deux cents (3.200) actions ont été souscrites par les actionnaires ci-après comme suit:

1.- La société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, prédé-	
signée, trois mille cent quatre-vingt-dix-neuf actions	3.199
2.- Monsieur Roberto Manciocchi, prénommé, une action	1
	1
Total: trois mille deux cents actions	3.200

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1.- Monsieur Alexis Kamarowsky, Directeur de Sociétés, né à Bad Rothenfelde (Allemagne), le 10 avril 1947, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- 2.- Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, Juriste, né à La Spezia (Italie), le 12 septembre 1964, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- 3.- Monsieur Roberto Manciocchi, Juriste, né à Rome (Italie), le 12 juillet 1963, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- 4.- Monsieur Jean-Marc Debaty, Administrateur de Sociétés, né à Rocourt (Belgique), le 11 mars 1966, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 40.312).

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2011.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Conformément aux dispositions de l'article onze (11) des présents statuts et de l'article soixante (60) de la loi concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Manciocchi, A. Scarcelli, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 mars 2006, vol. 901, fol. 81, case 11. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux (Luxembourg), le 16 mars 2006.

J.-J. Wagner.

(024917/239/168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2006.

OK TOURS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 12.814.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2006, réf. LSO-BN03698, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le mars 2006.

Signature.

(021643//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

REMBRANDT IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.020.275,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 88.974.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2006, réf. LSO-BO00520, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2006.

P. Gallasin.

(021644/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

REMBRANDT V, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.020.400,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 88.975.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2006, réf. LSO-BO00521, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2006.

P. Gallasin.

(021645/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

WIRELESS WORLD S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 97.598.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2006, réf. LSO-BO00522, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2006.

B. Zech.

(021647/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

FIDUCIAIRE EUROPEENNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 22.942.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2006, réf. LSO-BN03709, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le mars 2006.

Signature.

(021661//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

ALLTRANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bascharage.
R. C. Luxembourg B 22.985.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2006, réf. LSO-BN03707, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le mars 2006.

Signature.

(021663//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

MAISON & CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 35.279.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2006, réf. LSO-BN03713, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le mars 2006.

Signature.

(021666//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

WEBSITECONCEPT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4772 Pétange, 41C, rue de la Piscine.
R. C. Luxembourg B 110.040.

L'an deux mille six, le neuf janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée WEBSITECONCEPT, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 15 juillet 2005 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1462 du 28 décembre 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Velizar Todorov, gérant de société, demeurant à L-4722 Pétange.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Catherine Degive, gérante de société, demeurant à B-6860 Légglise.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Dima Todorova, psychologue, demeurant à L-4772 Pétange.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des associés représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Décision relative au transfert du siège social de la société WEBSITECONCEPT, S.à r.l. de L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange à L-4722 Pétange, 41C, rue de la Piscine.

2.- Modification subséquente de l'article 2 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange à L-4722 Pétange, 41C, rue de la Piscine.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article deux des statuts est modifié comme suit:

Art. 2. (premier alinéa). Le siège social est établi à Pétange. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Todorov, C. Degive, D. Todorova, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 18 janvier 2006, vol. 435, fol. 7, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(023360/242/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2006.

WEBSITECONCEPT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4772 Pétange, 41C, rue de la Piscine.

R. C. Luxembourg B 110.040.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 mars 2006.

H. Hellinckx.

(023361/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2006.

MEP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,-.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R. C. Luxembourg B 107.163.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de transfert de parts sociales prenant effet au 3 mars 2006 que:

- PERMIRA EUROPE II L.P. 1, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernesey, enregistré à la Royal Court House of Guernsey sous le numéro 160, a transféré 6 parts sociales de classe B1, 6 parts sociales de classe B2, 6 parts sociales de classe B3, 5 parts sociales de classe B4 et 4 parts sociales de classe B5 de la Société à M. Jaume Miquel Naudi, domicilié à Avenida del Llano Castellano 51, 28034 Madrid, Espagne;

- PERMIRA EUROPE II L.P.2, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernesey, enregistré à la Royal Court House of Guernsey sous le numéro 161, a transféré 9 parts sociales de classe B1, 9 parts sociales de classe B2, 9 parts sociales de classe B3, 8 parts sociales de classe B4, 9 parts sociales de classe B5 de la Société à M. Jaume Miquel Naudi, précité;

- PERMIRA EUROPE II C.V.3, ayant son siège social à Parnassustoren, Locatellikade, NL-1076 AZ Amsterdam, enregistré à la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34165906, a transféré 1 part sociale de classe B4 et 1 part sociale de classe B5 de la Société à M. Jaume Miquel Naudi, précité;

- PERMIRA EUROPE II C.V.4, ayant son siège social à Parnassustoren, Locatellikade, NL-1076 AZ Amsterdam, enregistré à la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34165907, a transféré 1 part sociale de classe B4 et 1 part sociale de classe B5 de la Société à M. Jaume Miquel Naudi, précité;

PERMIRA EUROPE II CO-INVESTMENT SCHEME, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernesey, enregistré à la Royal Court House of Guernsey sous le numéro 32620, a transféré 1 part sociale de classe B4 et 1 part sociale de classe B5 de la Société à M. Jaume Miquel Naudi, précité;

- SCHRODER VENTURES INVESTMENTS LIMITED, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernesey, enregistré à la Royal Court House of Guernsey sous le numéro 32621, a transféré 1 part sociale de classe B1, 1 part sociale de classe B2 et 1 part sociale de classe B3 de la Société à M. Jaume Miquel Naudi, précité;

- PAI EUROPE IV A FCPR, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, enregistré sous le numéro ISIN FR0010152892, a transféré 2 parts sociales de classe B1, 2 parts sociales de classe B2, 2 parts sociales de classe B3, 2 parts sociales de classe B4 et 2 parts sociales de classe B5 de la Société à M. Jaume Miquel Naudi, précité;

- PAI EUROPE IV B FCPR, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, enregistré sous le numéro ISIN FR0010166207, a transféré 7 parts sociales de classe B1, 7 parts sociales de classe B2, 7 parts sociales de classe B3, 7 parts sociales de classe B4 et 7 parts sociales de classe B5 de la Société à M. Jaume Miquel Naudi, précité;

- PAI EUROPE IV B6 FCPR, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, enregistré sous le numéro ISIN FR0010194209, a transféré 3 parts sociales de classe B1, 3 parts sociales de classe B2, 3 parts sociales de classe B3, 3 parts sociales de classe B4 et 3 parts sociales de classe B5 de la Société à M. Jaume Miquel Naudi, précité;

- PAI EUROPE IV C FCPR, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, enregistré sous le numéro ISIN FR0010166215, a transféré 2 parts sociales de classe B1, 2 parts sociales de classe B2, 2 parts sociales de classe B3, 2 parts sociales de classe B4 et 2 parts sociales de classe B5 de la Société à M. Jaume Miquel Naudi, précité;

- PAI EUROPE IV C2 FCPR, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, enregistré sous le numéro ISIN FR0010166223, a transféré 1 part sociale de classe B1, 1 part sociale de classe B2, 1 part sociale de classe B3, 1 part sociale de classe B4 et 1 part sociale de classe B5 de la Société à M. Jaume Miquel Naudi, précité;
 - PAI EUROPE IV D FCPR, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, enregistré sous le numéro ISIN FR0010166231, a transféré 1 part sociale de classe B1, 1 part sociale de classe B2, 1 part sociale de classe B3, 1 part sociale de classe B4 et 1 part sociale de classe B5 de la Société à M. Jaume Miquel Naudi, précité;
 - CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III L.P., ayant son siège social au Grand Cayman, Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Mary Street, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistré au «Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands» sous le numéro CR-12399, a transféré 14 parts sociales de classe B1, 14 parts sociales de classe B2, 14 parts sociales de classe B3, 14 parts sociales de classe B4 et 14 parts sociales de classe B5 de la Société à M. Jaume Miquel Naudi, précité;
 - CVC EUROPE ENTERPRISE (CAYMAN) L.P., ayant son siège social à Walkers SPV Limited, PO Box 908GT, Mary Street, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistré au Registre au «Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands» sous le numéro CR-12788, a transféré 1 part sociale de classe B1, 1 part sociale de classe B2, 1 part sociale de classe B3, 1 part sociale de classe B4 et 1 part sociale de classe B5 de la Société à M. Jaume Miquel Naudi, précité;
 - CORAL FEEDER L.P., ayant son siège social à St. Helier (Jersey), 22 Grenville Street, Jersey, enregistré à la «Jersey Financial Services Commission» sous le numéro L.P.635, a transféré 1 part sociale de classe B1, 1 part sociale de classe B2, 1 part sociale de classe B3, 1 part sociale de classe B4 et 1 part sociale de classe B5 de la Société à M. Jaume Miquel Naudi, précité.
- Il en résulte, qu'à compter du 3 mars 2006, le capital de la Société est réparti comme suit:
- PERMIRA EUROPE II L.P.1: 4.316 parts sociales de classe A, 18 parts sociales de classe B1, 18 parts sociales de classe B2, 18 parts sociales de classe B3, 19 parts sociales de classe B4, 20 parts sociales de classe B5.
 - PERMIRA EUROPE II L.P.2: 6.751 parts sociales de classe A, 30 parts sociales de classe B1, 30 parts sociales de classe B2, 30 parts sociales de classe B3, 31 parts sociales de classe B4, 30 parts sociales de classe B5.
 - PERMIRA EUROPE II C.V.3: 286 parts sociales de classe A, 1 part sociale de classe B1, 1 part sociale de classe B2 et 1 part sociale de classe B3.
 - PERMIRA EUROPE II C.V.4: 428 parts sociales de classe A, 2 parts sociales de classe B1, 2 parts sociales de classe B2, 2 parts sociales de classe B3, 1 part sociale de classe B4 et 1 part sociale de classe B5.
 - PERMIRA EUROPE II CO-INVESTMENT SCHEME: 115 parts sociales de classe A, 1 part sociale de classe B1, 1 part sociale de classe B2 et 1 part sociale de classe B3.
 - SCHRODER VENTURES INVESTMENTS LIMITED: 464 parts sociales de classe A, 1 part sociale de classe B1, 1 part sociale de classe B2, 1 part sociale de classe B3, 2 parts sociales de classe B4 et 2 parts sociales de classe B5.
 - PAI EUROPE IV A FCPR: 1.382 parts sociales de classe A, 6 parts sociales de classe B1, 6 parts sociales de classe B2, 6 parts sociales de classe B3, 5 parts sociales de classe B4 et 6 parts sociales de classe B5.
 - PAI EUROPE IV B FCPR: 4.902 parts sociales de classe A, 20 parts sociales de classe B1, 20 parts sociales de classe B2, 21 parts sociales de classe B3, 21 parts sociales de classe B4 et 20 parts sociales de classe B5.
 - PAI EUROPE IV B5 FCPR: 92 parts sociales de classe A, 1 part sociale de classe B4 et 1 part sociale de classe B5.
 - PAI EUROPE IV B6 FCPR: 2.436 parts sociales de classe A, 11 parts sociales de classe B1, 11 parts sociales de classe B2, 11 parts sociales de classe B3, 10 parts sociales de classe B4 et 10 parts sociales de classe B5.
 - PAI EUROPE IV B7 FCPR: 92 parts sociales de classe A, 1 part sociale de classe B4 et 1 part sociale de classe B5.
 - PAI EUROPE IV C FCPR: 1.787 parts sociales de classe A, 8 parts sociales de classe B1, 8 parts sociales de classe B2, 8 parts sociales de classe B3, 8 parts sociales de classe B4 et 8 parts sociales de classe B5.
 - PAI EUROPE IV C2 FCPR: 925 parts sociales de classes A, 4 parts sociales de classe B1, 5 parts sociales de classe B2, 4 parts sociales de classe B3, 4 parts sociales de classe B4 et 4 parts sociales de classe B5.
 - PAI EUROPE IV D FCPR: 559 parts sociales de classe A, 3 parts sociales de classe B1, 2 parts sociales de classe B2, 2 parts sociales de classe B3, 2 parts sociales de classe B4 et 2 parts sociales de classe B5.
 - PAI EUROPE IV D2 FCPR: 185 parts sociales de classe A, 1 part sociale de classe B1, 1 part sociale de classe B2, 1 part sociale de classe B3, 1 part sociale de classe B4 et 1 part sociale de classe B5.
 - CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III L.P.: 10.319 parts sociales de classe A, 44 parts sociales de classe B1, 44 parts sociales de classe B2, 44 parts sociales de classe B3, 44 parts sociales de classe B4, 44 parts sociales de classe B5.
 - CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND - A L.P.: 210 parts sociales de classe A, 1 part sociale de classe B1, 1 part sociale de classe B2, 1 part sociale de classe B3, 1 part sociale de classe B4, 1 part sociale de classe B5.
 - CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND - B L.P.: 210 parts sociales de classe A, 1 part sociale de classe B1, 1 part sociale de classe B2, 1 part sociale de classe B3, 1 part sociale de classe B4, 1 part sociale de classe B5.
 - CVC EUROPE ENTERPRISE (DOMESTIC) L.P.: 155 parts sociales de classe A, 1 part sociale de classe B1, 1 part sociale de classe B2, 1 part sociale de classe B3, 1 part sociale de classe B4, 1 part sociale de classe B5.
 - CVC EUROPE ENTERPRISE (CAYMAN) L.P.: 532 parts sociales de classe A, 2 parts sociales de classe B1, 2 parts sociales de classe B2, 2 parts sociales de classe B3, 2 parts sociales de classe B4, 2 parts sociales de classe B5.
 - CORAL FEEDER L.P.: 934 parts sociales de classe A, 4 parts sociales de classe B1, 4 parts sociales de classe B2, 4 parts sociales de classe B3, 4 parts sociales de classe B4, 4 parts sociales de classe B5.
 - M. Anselm Van Den Auwelant: 164 parts sociales de classe B1, 164 parts sociales de classe B2, 164 parts sociales de classe B3, 164 parts sociales de classe B4 et 164 parts sociales de classe B5.
 - M. José Francisco Pérez Vazquez: 47 parts sociales de classe B1, 47 parts sociales de classe B2, 47 parts sociales de classe B3, 47 parts sociales de classe B4 et 47 parts sociales de classe B5.

- M. Jesus Maria Dominguez Rodriguez: 36 parts sociales de classe B1, 36 parts sociales de classe B2, 36 parts sociales de classe B3, 36 parts sociales de classe B4 et 36 parts sociales de classe B5.

- M. Marcos Gomez Garcia: 47 parts sociales de classe B1, 47 parts sociales de classe B2, 47 parts sociales de classe B3, 47 parts sociales de classe B4 et 47 parts sociales de classe B5.

- M. Juan Carlos Escribano Garcia: 47 parts sociales de classe B1, 47 parts sociales de classe B2, 47 parts sociales de classe B3, 47 parts sociales de classe B4 et 47 parts sociales de classe B5.

- M. Martin Alberto Tebar Less: 36 parts sociales de classe B1, 36 parts sociales de classe B2, 36 parts sociales de classe B3, 36 parts sociales de classe B4 et 36 parts sociales de classe B5.

- M. Jaume Miquel Naudi: 48 parts sociales de classe B1, 48 parts sociales de classe B2, 48 parts sociales de classe B3, 48 parts sociales de classe B4 et 48 parts sociales de classe B5.

Total: 37.080 parts sociales de classe A, 584 parts sociales de classe B1, 584 parts sociales de classe B2, 584 parts sociales de classe B3, 584 parts sociales de classe B4 et 584 parts sociales de classe B5.

S. Michel

Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2006, réf. LSO-BO01785. – Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023533//122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2006.

CBI LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 93.841.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2006, réf. LSO-BO00860, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2006.

Pour la société

Signature

Un gérant

(021691//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

SHIRE HOLDINGS EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: USD 191,236,920.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 110.480.

In the year two thousand and five, on the thirtieth day of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of SHIRE HOLDINGS EUROPE, S.à r.l. a Luxembourg «société à responsabilité limitée», having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated by deed enacted on 30 August 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 110.480 (the «Company»).

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by it is shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 4,780,923 (four million seven hundred eighty thousand nine hundred and twenty-three) shares of USD 40 (forty United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholder expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right; and

2. Decision to change the financial year of the Company.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to

deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved that the closing date will be fixed to 31 December instead of 16 September as initially provided.

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder decides to amend the articles seventeen and eighteen of the articles of association of the Company, in order to give it the following wording:

«**Art. 17.** The Company's first financial year shall begin on the date of the incorporation and end on 16 September 2005 (included). The Company's second financial year shall begin on 17 September 2005 and end on 31 December 2005 (included).

Thereafter, the Company's financial year shall begin on 1st January and ends on 31 December (included) of each year.

Art. 18. Each year, as of on 31 December, the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will draw up the balance sheet which will contain an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet for approval.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le trente novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire du seul associé de SHIRE HOLDINGS EUROPE, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée par acte du 30 août 2005, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.480.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président requiert le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique, présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Ladite liste et les procurations, signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 4.780.923 (quatre millions sept cent quatre-vingt mille neuf cent vingt-trois) parts sociales de USD 40 (40 dollars américains) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a admis expressément avoir été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Décision de changer la date de clôture de l'exercice social de la Société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les associés, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'associé unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé de fixer la date de clôture de l'exercice social au 31 décembre au lieu du 16 septembre tel qu'initialement prévu.

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article dix-sept et dix-huit des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 17.** Le premier exercice social de la Société débute à la date de constitution et se termine le 16 septembre 2005 (inclus). Le second exercice social de la Société débute le 17 septembre 2005 et se termine le 31 décembre 2005 (inclus). Par la suite, l'exercice social de la Société débutera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre (inclus) de chaque année.»

«**Art. 18.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, le gérant unique, ou dans l'hypothèse d'une pluralité de gérants, le conseil de gérance établira le bilan qui contiendra une indication de la valeur des actifs et passifs de la Société. Dans le même temps le conseil de gérance préparera un compte de profits et de pertes qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale des associés avec le bilan.»

Aucune autre affaire n'ayant à être traité, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, vol. 151S, fol. 4, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2005.

J. Elvinger.

(023606/211/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2006.

SHIRE HOLDINGS EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 191.236.920.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 110.480.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40791, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2006.

J. Elvinger.

(023607/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2006.

LANICO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 114.714.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1) LAFONT HOLDING LIMITED, société inscrite sous la législation des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au 659, International Trust Building, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler, en vertu d'une procuration lui délivrée.

2) EASTCLIFFE ENTERPRISES LIMITED, société inscrite sous la législation des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au 659, International Trust Building, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, prénommée, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restent annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LANICO INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,- EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Capital autorisé

Le capital social de la société pourra être porté à soixante-deux mille euros (62.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propiété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le premier vendredi du mois de juin à 11 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille six.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille sept.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

- | | |
|---|-------------|
| 1) LAFONT HOLDING S.A. | 160 actions |
| 2) EASTCLIFFE ENTERPRISES LIMITED | 160 actions |

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, à la somme de deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un

2) Sont appelées aux fonctions d'administrateur:

a) LAFONT HOLDING LIMITED, ayant son siège social au 659, International Trust Building, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

b) EASTCLIFFE ENTERPRISES LIMITED, ayant son siège social au 659, International Trust Building, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

c) AMSAM MANAGEMENT LIMITED, société inscrite sous la législation des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au 659, International Trust Building, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, avec siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

5) Le siège social est fixé à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Wolter-Schieres, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 février 2006, vol. 435, fol. 72, case 1. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 mars 2006.

H. Hellinckx.

(023788/242/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2006.

LUMINA PARENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1050 Luxembourg, 50, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 87.573.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2006, réf. LSO-BO00282, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2006.

Signature.

(021704/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

LUMINA PARENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1050 Luxembourg, 50, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 87.573.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} mars 2006, réf. LSO-BO00281, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2006.

Signature.

(021707/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

NEXIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 90.429.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2006, réf. LSO-BO00347, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2006.

Signature

Un mandataire

(021754/263/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

GLISCHKE BEDACHUNGEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2668 Luxembourg, 2-6, rue Julien Vesque.

R. C. Luxembourg B 93.838.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 28 février 2006, réf. LSO-BN05920, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2006.

Pour GLISCHKE BEDACHUNGEN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(021755/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

ProLogis UK LXVIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 84.305.

Le bilan des résultats au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2006, réf. LSO-BN05167, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représenté par P. Cassells

Gérant

(021882//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

THEOLA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 12.500,-.
 Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
 R. C. Luxembourg B 111.280.

Extrait de transfert de parts sociales

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 2 mars 2006 que la société NUTAN (MANAGEMENT) S.A., régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social 2nd Floor, Abbott Building P.O. Box 933, Road Town, Tortola, immatriculée auprès du Trade Register of the International Business Companies Act, CAP. 291, sous le numéro 590480,

a cédé:

- 500 (cinq cents) parts sociales qu'elle détenait dans la société THEOLA, S.à r.l. à la société TARRAGONA S.A., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social aux 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 98.255.

Suite à ce transfert les parts sociales de THEOLA S.à r.l. sont désormais réparties comme suit:

TARRAGONA S.A.	500 parts sociales
Total	500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2006.

Pour THEOLA, S.à r.l.

E. Bonilavri

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2006, réf. LSO-BO00763. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021765/1005/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

KONYA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
 R. C. Luxembourg B 36.783.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2006, réf. LSO-BO00295, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2006.

Signature.

(021819/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

CALIOPE INTERNATIONAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
 R. C. Luxembourg B 44.122.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2006, réf. LSO-BO00672, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CALIOPE INTERNATIONAL INVESTMENT S.A.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

(021832/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

HEPHAESTUS HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
 R. C. Luxembourg B 36.334.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2006, réf. LSO-BO00645, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HEPHAESTUS HOLDINGS S.A.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

(021833/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

V.Z. FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 77.450.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2006, réf. LSO-BO00880, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2006.

Signature.

(022092/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

V.Z. FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 77.450.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2006, réf. LSO-BO00879, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2006.

Signature.

(022087/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

E.I.I. S.A., EUROPEENNE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS, Société Anonyme.

Siège social: L-9391 Reisdorf, 16, rue de Larochette.

R. C. Luxembourg B 23.044.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Diekirch, le 27 février 2006, réf. DSO-BN00256, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 3 mars 2006.

Signature.

(920879//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 mars 2006.

E.I.I. S.A., EUROPEENNE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS, Société Anonyme.

Siège social: L-9391 Reisdorf, 16, rue de Larochette.

R. C. Luxembourg B 23.044.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Diekirch, le 27 février 2006, réf. DSO-BN00257, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 3 mars 2006.

Signature.

(920880//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 mars 2006.

E.I.I. S.A., EUROPEENNE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS, Société Anonyme.

Siège social: L-9391 Reisdorf, 16, rue de Larochette.

R. C. Luxembourg B 23.044.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 27 février 2006, réf. DSO-BN00258, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 3 mars 2006.

Signature.

(920882//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 mars 2006.

E.I.I. S.A., EUROPEENNE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS, Société Anonyme.

Siège social: L-9391 Reisdorf, 16, rue de Larochette.

R. C. Luxembourg B 23.044.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 27 février 2006, réf. DSO-BN00259, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 3 mars 2006.

Signature.

(920883//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 mars 2006.

E.I.I. S.A., EUROPEENNE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS, Société Anonyme.

Siège social: L-9391 Reisdorf, 16, rue de Larochette.
R. C. Luxembourg B 23.044.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 27 février 2006, réf. DSO-BN00260, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 3 mars 2006.

Signature.

(920884//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 mars 2006.

E.I.I. S.A., EUROPEENNE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS, Société Anonyme.

Siège social: L-9391 Reisdorf, 16, rue de Larochette.
R. C. Luxembourg B 23.044.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 27 février 2006, réf. DSO-BN00261, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 3 mars 2006.

Signature.

(920885//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 mars 2006.

E.I.I. S.A., EUROPEENNE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS, Société Anonyme.

Siège social: L-9391 Reisdorf, 16, rue de Larochette.
R. C. Luxembourg B 23.044.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 27 février 2006, réf. DSO-BN00262, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 3 mars 2006.

Signature.

(920886//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 mars 2006.

M.A.S. IMPORT-EXPORT, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9085 Ettelbruck, 6, rue Jean-PierreThill.
R. C. Luxembourg B 92.277.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, réf. LSO-BM00438, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2005.

Signature

Mandataire

(021840/1132/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2006.

HARC-PRO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4485 Soleuvre, 39, route de Sanem.
R. C. Luxembourg B 114.783.

STATUTS

L'an deux mille six, le dix mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur José Rama Fresco, indépendant, né à Lavos/Figueira da Foz (Portugal), le 20 mai 1957, demeurant au 30, rue du Fort Wedell, L-2718 Luxembourg;

2.- Monsieur Ernest Jean Lucien dit Erny Hilbert, employé, né à Differdange (Luxembourg), le 20 mai 1953, demeurant au 21, rue Charles de Gaulle, L-8322 Olm.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exécution de tous travaux de construction, de plafonnage, de façades et des travaux d'aménagements extérieurs.

Elle pourra encore prêter des services d'agent immobilier, de promoteur immobilier et agir en tant qu'administrateur de biens syndic pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de HARC-PRO, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Soleuvre.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille six cents euros (12.600,- EUR) représenté par cent vingt-six (126) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur José Rama Fresco, prénommé, quatre-vingt-quatre parts sociales.	84
2.- Monsieur Ernest Jean Lucien dit Erny Hilbert, prénommé, quarante-deux parts sociales.	42
Total: cent vingt-six parts sociales.	126

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de douze mille six cents euros (12.600,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant l'accord des associés statuant à la majorité requise pour les modifications statutaires.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, personnels, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de 2 (deux) gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article dix-sept (17) qui précède, l'année sociale commence aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2006.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille et cent euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée au 39, route de Sanem, L-4485 Soleuvre.

2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur José Rama Fresco, indépendant, né à Lavos/Figueira da Foz (Portugal), le 20 mai 1957, demeurant au 30, rue du Fort Wedell, L-2718 Luxembourg.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Rama Fresco, E. Hilbert, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 mars 2006, vol. 901, fol. 77, case 12. – Reçu 126 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 mars 2006.

J.-J. Wagner.

(024671/239/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.